

Rapport de minorité de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour le PR25.18PR

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour la végétalisation de la Place Pestalozzi (plantation d'un arbre majeur) et le rapport sur le postulat PO24.01PO du 1^{er} février 2024 de Madame la Conseillère communale Ella-Mona Chevalley « Pour une végétalisation du centre historique d'Yverdon-les-Bains »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé pour ce préavis le 1^{er} septembre 2025, en présence du Syndic, M. Pierre DESSEMONTET, et du Chef du Service des finances, M. Fabrice WEBER.

Elle était composée de Mesdames Ella-Mona CHEVALLEY, Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI et Raluca VILLARD ainsi que Messieurs Olivier JAQUIER, Juan RAMIREZ (Président de séance), Ervin SHEU et du soussigné, rapporteur de minorité.

Ce rapport de minorité de la Commission des finances porte uniquement sur les aspects financiers du préavis. Pour toutes les autres considérations, nous vous invitons à consulter les rapports de la Commission du Conseil communal chargée de l'étude de ce préavis.

A des fins de comparaison, nous nous référons à un autre préavis, le PR25.19PR. Celui-ci concerne une demande de crédit d'investissement destinée à la mise en œuvre de la phase 1 du Plan canopée. Il prévoit un budget de CHF 1'400'000. – pour la plantation de 775 arbres et 7'094 arbustes. Cela correspond à environ 55 arbres et 506 arbustes pour chaque tranche de CHF 100'000. – investis. Pour ce même montant, ce préavis permet de planter 1 arbre...

	Préavis PR25.18	Préavis PR25.19	
			divisé par 14
Investissement	CHF 100'000	CHF 1'400'000	CHF 100'000
Arbres	1	775	55
Arbustes	-	7'094	507

Les rapporteurs minoritaires ne contestent pas que le fait de planter un arbre sur une telle place représente plus de difficultés et génère des coûts. Et c'est justement pour cela qu'ils trouvent plus judicieux d'investir cet argent à des endroits où il sera bien plus efficace, au moins 55 fois plus efficace.

La démarche participative a déjà coûté quelque CHF 40'000. –, soit 22 arbres et 202 arbustes. Mais il est encore temps d'arrêter ce gaspillage d'argent public.

Conclusions

Une minorité de la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de refuser les conclusions de ce préavis.

L'auteur du rapporteur de minorité :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Roquier', written in a cursive style.

Laurent Roquier

Les rapporteurs de minorité : Madame Raluca VILLARD ainsi que Messieurs Olivier JAQUIER et Juan RAMIREZ.

Yverdon-les-Bains, le 27 octobre 2025